

la nouvelle lettre

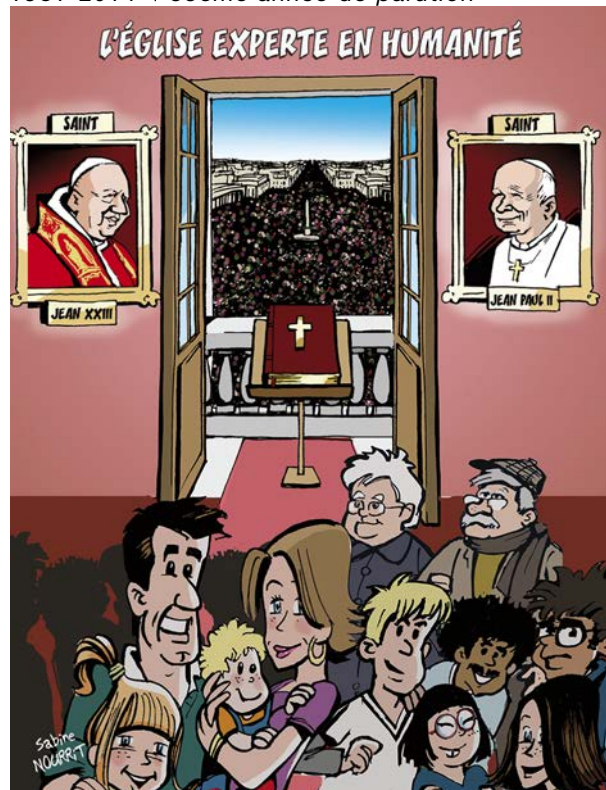
Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1195 du 29 avril 2014 | www.libres.org

Hebdomadaire 1,50€

1981-2014 | 33ème année de parution



SOMMAIRE DU N°1195

EDITORIAL : Les papes de l'ouverture pp. 1-2

CONJONCTURE : Taxis : à quand la concurrence ? pp. 3-4

ACTUALITES : Poutine avance toujours ses pions p. 4 - ALSTOM : le capitalisme d'Etat à l'oeuvre p. 5 - Valls à l'envers ? p. 5

QUELLE EUROPE ? : pp. 6-7

LU POUR VOUS : p. 8

Les Papes de l'ouverture

La double canonisation de Jean XXIII et de Jean Paul II aura revêtu une dimension et un caractère peu communs. Deux milliards de téléspectateurs, dit-on, plus d'un million de pèlerins à Rome, des délégations de plus de quatre vingt pays : voilà pour les quantités. La ferveur et le recueillement, l'embrasade de François et de Benoît XVI, la splendeur de la cérémonie : voilà pour la qualité.

Même si vous n'étiez ni à Rome ni devant vos téléviseurs, vous avez compris qu'il s'est passé quelque chose d'extraordinaire en ce deuxième dimanche après Pâques, que Jean Paul II a institué en Fête de la Miséricorde.

On a prêté des intentions diverses au Pape François qui a pris l'initiative d'associer les deux Papes pour qu'ils soient reconnus ensemble comme deux Saints.

Quelques commentateurs ont cherché à marquer une différence entre les deux Saints Pères. Le Pape François aurait-il voulu tenir la balance égale entre deux courants, deux sensibilités, de l'Eglise Catholique ? Il m'apparaît qu'on devrait au contraire souligner la continuité, la convergence entre les deux Papes. Tous deux ont marqué à la fois la solidité et l'ouverture de l'Eglise catholique. >>

BULLETIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)
 envoie une liste de courriels pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'ALEPS et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

aleps

ASSOCIATION POUR LA LIBERTE ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL

ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

La solidité est celle de la doctrine et des points d'ancrage de l'Évangile. Il fallait que l'Église fût bien solide pour réagir aux « choses nouvelles » apportées par le monde contemporain. Face à la montée du socialisme, les deux Papes ont rappelé le droit naturel à la propriété privée, face à la montée du consumérisme, ils ont rappelé le danger du matérialisme et appelé au partage et à la solidarité volontaire. Face à la montée du collectivisme, ils ont prôné le développement de la société civile et des corps intermédiaires.

La solidité de la société bâtie sur l'Évangile, c'est encore celle de la famille, creuset de l'éducation et source d'épanouissement personnel. Le Pape François, dans son homélie, a tenu à souligner cette dimension fondamentale du christianisme, mais aussi de l'humanité entière. Ainsi Jean XIII et Jean Paul II nous ont-ils offert les arguments de nature à maîtriser les changements contemporains pour les charger en humanité : « l'Église, experte en humanité ».

Mais cette offre n'a pas été seulement intellectuelle, doctrinale. Elle s'est accompagnée d'un principe d'action : l'ouverture de l'Église, l'appel aux catholiques pour qu'ils aillent par le monde entier répandre le modèle évangélique, tant par leur comportement que par leur discours. Cette ouverture, c'est évidemment celle du Concile Vatican II.

**« Ne craignez pas
d'affirmer votre
chrétienté »**

Jean XXIII a osé faire comprendre à l'Église qu'elle avait un message à porter, et qu'il n'était pas réservé à une minorité de clercs, voire même de pratiquants, voire même de croyants. L'esprit conciliaire a trouvé son couronnement avec Jean Paul II, celui qui a visité tous les pays, qui a dialogué avec les autres religions à Assise, celui qui est allé vers les jeunes, celui qui a dit « n'ayez

pas peur », ne craignez pas d'affirmer votre chrétienté, parce que vous-mêmes serez témoins du Christ, vous-même vous convertirez.

Le défi était formidable ; d'un côté s'enraciner dans les valeurs spirituelles et morales de la catholicité et les faire triompher contre le communisme, le matérialisme, l'eugénisme, d'un autre côté se donner la mission d'être au milieu des autres, de se mobiliser pour porter une Vérité que le relativisme et d'orgueil humain rejetaient (Benoît XVI a lutté sans cesse contre cette erreur fatale).

J'ose à peine, au risque de devenir impertinent voire iconoclaste, transcrire ce message à la connaissance et à la résurgence des idées de la liberté. Que les libéraux ne s'enferment pas dans une chapelle pour gémir sur leur temps, sur les erreurs et les drames qu'elles induisent, qu'ils soient témoins et missionnaires, solides et ouverts. Solides et témoins des valeurs éthiques de la liberté, missionnaires ouverts, artisans reconstructeurs de la société civile.

Jean XXIII et Jean Paul II ont été proclamés saints. Le bon usage des saints est non seulement de les prier pour leurs intercessions, mais aussi de les imiter, autant que faire se peut – mais il est vrai que le combat pour la liberté est presque aussi exigeant que le combat pour la sainteté.

**« La sainteté
est un effort,
la liberté aussi »**

Jacques Garello

TAXIS : A QUAND LA CONCURRENCE ?

Chassez la concurrence par la porte, elle revient par la fenêtre. Il est vrai que les monopoles et la protection corporative résistent avec efficacité, mais dans une économie de libertés, la concurrence s'impose tôt ou tard : on voit l'évolution dans le domaine des transports aériens et ferroviaires, dans les télécommunications, dans l'énergie, etc..

Demeure en France un sérieux bastion de résistance : celui des taxis. Ils livrent bataille aux VTC d'abord, puis maintenant au covoiturage payant. Ils bénéficient du soutien des « enrayeurs », comme disait Bastiat pour désigner les faiseurs de réglementation, les contrôleurs des marchés et toutes sortes d'administrations publiques. D'un côté, les juges sont saisis au niveau de Paris ou de Bruxelles mais, d'un autre côté, les politiciens prennent fait et cause pour les résistants ; ainsi le gouvernement a-t-il commandé un rapport au député Thévenoud, qui propose d'autres freins à la concurrence ! Dans cette affaire, on semble oublier une chose : l'intérêt du client, voire même (paradoxalement) de la profession.

Une loi qui remonte au Front Populaire !

L'histoire des taxis est ancienne. Pour conduire un taxi, il faut obtenir un certificat de capacité professionnelle, après un examen, mais surtout il faut, en France comme dans d'autres pays, obtenir une autorisation administrative pour pouvoir stationner, circuler et charger sur la voie publique. L'autorisation est donnée au propriétaire d'un véhicule (les artisans taxis) ou à un exploitant (dont les chauffeurs sont des salariés). Le nombre de taxis est ainsi strictement limité, ville par ville. Il s'agit donc d'une profession fermée, la liberté d'installation, la liberté d'entrer ou de sortir du marché n'existe pas.

A Paris, la situation est d'autant plus ubuesque que c'est une loi remontant à 1937, donc au Front Populaire, qui a limité à environ 14 000 le nombre de taxis. Depuis, les assouplissements ont été très limités, même si un accord de 2008 prévoit une augmentation progressive, plafonnée à terme à 20 000.

Comme dans toutes les professions fermées, les licences peuvent se revendre fort cher, environ 240 000 euros pour Paris. La concurrence n'existe pas non plus sur les prix, puisque les tarifs sont fixés par l'Etat via les préfetures. C'est donc un prix administré, l'équivalent d'un blocage des prix, avec tous les effets pervers que chacun peut constater, à commencer par la pénurie : à certaines heures, pas de taxis sans attente.

Les VTC et la concurrence par la qualité du service

Une loi de 2009 a supprimé les « voitures de grand remise » pour les appeler « véhicules de tourisme avec chauffeur », d'où le sigle VTC. La différence avec le taxi vient du fait qu'il faut leur passer commande et en apporter si nécessaire la preuve, car les VTC n'ont pas le droit de prendre un client « à la volée ». De plus, il doit s'agir de véhicules haut de gamme, en circulation depuis moins de 6 ans, la longueur et la largeur minimales étant fixées, ainsi qu'un minimum pour la puissance du moteur, avec des aménagements de qualité.

Pendant longtemps, les autorités qui « veillent » à la concurrence ont admis la cohabitation taxis-VTC, estimant qu'il s'agissait de prestations tout à fait différentes, donc de deux marchés séparés (il n'y avait pas « homogénéité du produit » comme le dit la théorie néo-classique de la concurrence). Mais le client, lui, est homogène : ce n'est plus le grand bourgeois qui a besoin d'une voiture, c'est un client qui aime des services somme toute ordinaires pour quiconque veut se déplacer en ville rapidement et confortablement.

Pouvoir choisir sa station de radio au lieu de subir celle du chauffeur, pouvoir recharger son téléphone, boire un verre d'eau, avoir un chauffeur plus attentionné et à la tenue vestimentaire plus correcte, ce sont des détails auxquels on peut être sensible. Mais surtout le plus grand service est d'être sûr d'avoir la voiture désirée au moment voulu.

Les enrayeurs en action

Sur ce dernier point, la concurrence taxi/VTC s'est considérablement développée avec les moyens modernes de télécommunication. Grâce aux applications mobiles, on peut commander n'importe quand et n'importe où un VTC. D'où la « démocratisation » du service rendu, avec des prix plus abordables, conséquence de la concurrence. Les taxis se sont sentis menacés, d'autant plus que de grandes firmes de VTC, présentes à l'étranger, se sont installées en France, multipliant l'offre. Ils ont donc fait appel à l'Etat, en suggérant un délai d'attente obligatoire (une heure) entre la commande et la prise en charge par le VTC, dans l'espoir de bloquer ainsi ce type de concurrence.

Le gouvernement avait transigé sur quinze minutes d'attente, mais le Conseil d'Etat a invalidé le décret, au nom de la liberté du commerce et de l'industrie. Le gouvernement Ayrault avait joué la montre en gelant en février les immatriculations de nouveaux VTC et en nommant un médiateur. Vient maintenant le rapport Thévenoud déposé le 24 avril. Il propose de geler encore les immatriculations de VTC et de leur interdire la géolocalisation, qui serait autorisée aux seuls taxis.

>>

Taxis : à quand la concurrence ? (suite)

Quel est l'argument avancé par les taxis ? C'est l'éventuelle indemnisation des taxis déjà en place, qui ont payé très cher leur licence et qui subiraient une lourde perte. Mais en refusant la concurrence, alors qu'elle paraît souhaitable et inéluctable dans les rapports Rueff Armand de 1959, Camdessus de 2004 ou Attali de 2008, la profession creuse sa tombe. Elle aurait intérêt à s'adapter à un nouvel et énorme marché qui est celui de toutes les personnes qui, pour des raisons diverses (âge, santé, sécurité), ne veulent plus ni de leur propre véhicule ni des transports publics et recherchent des prestations personnalisées.

Et maintenant le covoiturage urbain

Mais on est loin de cette prise de conscience. Le dernier épisode de la lutte des taxis contre la concurrence concerne le covoiturage à but lucratif. Là encore, l'évolution technique a joué un rôle. La société américaine Uber propose un service UberPop de covoiturage urbain, qui existe déjà dans de nombreuses villes du monde entier, permettant de mettre en contact des consommateurs et des chauffeurs indépendants prêts à les transporter. Le système est souple, les tarifs variables suivant les heures de la journée, les règles d'exercice plus légères. Là encore la concurrence joue et en pratique les véhicules sont souvent plus récents et aussi propres que bien des taxis traditionnels.

Le gouvernement français a saisi la justice, suite à une enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, jugeant illégal ce covoiturage urbain, la DGCCRF étant plus soucieuse des « avantages acquis » des taxis que de l'intérêt du client. Le rapport Thévenoud demande même d'interdire le système UberPop. La France n'est pas seule dans ces combats d'arrière-garde et le tribunal de commerce de Bruxelles vient de rendre un arrêt ordonnant à la société américaine de VTC Uber de cesser toute activité à Bruxelles, sous peine d'une lourde amende. Quand on pense que certains trouvent nos gouvernants ultra-libéraux !

La polémique n'est pas terminée. Uber dénonce ces protections artificielles et met en avant la satisfaction des usagers. C'est aussi l'opinion de la Commissaire européenne chargée du numérique, qui a parlé de décision stupide destinée à protéger un cartel. A travers ces discussions, la question de fond est posée : la vie économique est-elle faite pour les producteurs, qu'il conviendrait de protéger, ou pour satisfaire les besoins des consommateurs ? Si le but de l'économie est de répondre aux besoins humains, la réponse passe par la concurrence qui, seule, permet le meilleur service du client au moindre coût.

Jean Yves Naudet

Poutine avance toujours ses pions

Après avoir conquis la Crimée il veut l'Est de l'Ukraine, en attendant mieux

Le Président de la Lettonie n'a pas caché son inquiétude. Comme tous les pays limitrophes de la Russie, il redoute l'appétit de l'ogre du Kremlin. Sans doute l'issue de l'affaire ukrainienne sera-t-elle décisive ; après l'Anschluss, personne n'a pu arrêter Hitler. S'agit-il d'un nouveau Munich ? Les pays libres sont-ils en train de plier devant les attaques de Poutine, qui a pour lui le soutien de son peuple ?

Certes, rien n'est encore réglé en Ukraine. Les enjeux sont énormes pour l'Europe Occidentale, et pour la géopolitique de l'énergie. Contrôler l'Ukraine, c'est pour Poutine tenir à sa merci les économies polonaise et allemande. Mais c'est aussi démontrer que rien ne saurait lui résister.

Les informations vraiment crédibles sur l'état des relations entre Poutine, Obama et les Européens sont rares. La presse a en pâture les discours énergiques à l'Ouest, assortis de mesures punitives contre certains « gros bonnets » proches du Kremlin et les leaders supposés de l'opposition ukrainienne. Mais ces repréailles financières troublent-elles réellement l'offensive russe ? Nous n'en savons rien et des échanges diplomatiques parmi les plus secrets sont certainement à l'œuvre depuis plusieurs semaines.

La seule force militaire que l'on peut opposer en Europe à l'armée et aux « terroristes » de Poutine est l'OTAN. Mais l'OTAN est très affaiblie par l'évolution de la Turquie, devenue partenaire des

Russes au Moyen Orient, et par la discorde entre faucons et colombes au sein de l'Europe.

Le plus inquiétant serait que le conflit se déplace peu à peu de la scène économique vers la scène militaire. Ira-t-on plus loin ? La Russie est encore sous la dépendance de l'économie mondialisée. Cela pourrait être suffisant, du moins faut-il l'espérer, pour empêcher Poutine d'aller au bout de ses ambitions.

Les peuples libres payent aujourd'hui le prix de leur légèreté pour avoir confié le pouvoir, tant à Washington qu'à Bruxelles, à des dirigeants sans foi ni doctrine ni talent. Vienne enfin l'alternance à l'Ouest pour contenir l'assaut de l'Est. •

ALSTOM : le capitalisme d'Etat à l'œuvre

Peu importent les actionnaires et le marché financier : l'Etat s'occupe de tout

Le droit de propriété privée, droit naturel de la personne humaine, inclut le droit de transmettre librement la chose ou l'animal dont on est propriétaire. S'agissant d'une société par actions, la vente et l'achat de ces titres, représentatifs d'une part de la propriété de l'entreprise, se font sur un marché financier.

Mais toutes ces évidences, résultats d'une expérience sociale de plusieurs siècles, ne semblent pas impressionner nos gouvernants ; venus du socialisme que connaissent-ils de la propriété privée, de la libre entreprise et de la finance ? Le discours de François Hollande à propos de la vente partielle des actions d'Alstom invoque trois arguments :

1° L'Etat français est le plus gros client de l'entreprise ;

2° Le secteur de l'énergie est stratégique pour la France, l'Etat ne peut voir sa politique énergétique compromise par les décisions d'une entreprise ;

3° Une entreprise de grande taille implantée sur le territoire français et employant des salariés français ne peut se délocaliser ni supprimer des emplois.

Ainsi, l'Etat se substitue-t-il aux actionnaires pour décider du sort d'Alstom. Il avait pourtant fini par se désengager en se retirant du capital il y a six ans. Mais Alstom avait survécu à plusieurs reprises grâce au secours des fonds publics. « Il faut sauver le soldat Alstom », se disait-on quand la faillite était imminente en 2003. Aujourd'hui, on aurait pu supposer que les actionnaires d'Alstom acceptent le verdict du marché financier (baisse de 40% du cours de l'action) et cherchent un « chevalier blanc » acceptant de reprendre les actifs de la firme à un prix négocié. C'était évidemment sans compter sur l'idéologie étatiste et nationaliste qui règne en haut lieu. Elle ne règne pas qu'à l'Elysée ou chez Monsieur Montebourg. Quelques personnalités dites de

l'opposition ont légitimé l'intervention de l'Etat. Laurent Wauquier, vice président de l'UMP, souhaite que pour mieux imposer sa solution l'Etat reprenne une part du capital d'Alstom ; il rejoint ainsi Jean Pierre Chevènement (Alstom est sur le territoire de Belfort). François Fillon déclare que rien ne presse et qu'il faut gagner du temps. François Bayrou préférerait que l'on fasse affaire avec Siemens, pour développer un grand projet européen. Chacun y va donc de la sienne. Trônant au dessus de la mêlée, le Président veut bien recevoir les présidents de General Electric et de Siemens et demande à l'Autorité des Marchés Financiers (une officine au service du pouvoir) de vérifier avec minutie la régularité des offres présentées par les deux candidats. Le crédit dont jouit la France sur les marchés financiers va certainement sortir grandi de ce nouvel épisode des errements de notre capitalisme d'Etat. •

Valls à l'envers ?

Les 50 milliards marquent-ils un virage économique et politique ?

Certaines apparences le laisseraient penser. D'abord le président l'a dit : on passe à l'économie de l'offre et on va libérer les entreprises françaises des carcans réglementaires et fiscaux. Ensuite, la gauche de la gauche et les membres du PS eux-mêmes mènent une fronde contre une politique « dictée par le patronat ». Enfin, il faut persuader les autorités de Bruxelles et les marchés financiers que la France s'est mise à l'heure de l'austérité. D'ailleurs des gens de gauche, artisans d'une révolution libérale, cela ne s'est-il pas déjà vu dans beaucoup de pays ?

Tout cela n'est qu'apparences. On ne sait toujours pas d'où vien-

dront les 50 milliards, car les efforts demandés aux collectivités locales et à la Sécurité Sociale sont hors de portée sans réforme structurelle. D'ailleurs, 50 milliards, est-ce un objectif ? Le véritable objectif est le retrait de l'Etat de la vie économique, en réduisant la taille du secteur public, et le nombre de fonctionnaires, et en supprimant une réglementation étouffante. Ce n'est qu'en diminuant le périmètre de l'Etat que l'on peut diminuer dépenses et déficits.

Quant à la fronde, il s'agit d'une mise en scène : le gouvernement prenant le masque de l'austérité cède devant ses élus prenant le masque de la défense des petits

et des pauvres. Voilà une austérité impopulaire transformée en austérité bienfaisante. Les 500 millions de ristournes sur les 50 milliards (ils étaient avant-hier 300 millions, et les estimations ont grossi à chaque heure) n'effacent certainement pas la perspective de faillite des régimes de retraites et de santé, pas davantage que le pacte de responsabilité ne créera d'emplois.

Mais Manuel Valls aura remporté sa première bataille politique, ce qui pour autant ne signifie pas qu'il ait engagé la moindre bataille économique. Et le Parti Socialiste ne peut se permettre d'éclater à quatre semaines des européennes. •

Quelle Europe ?

Trop d'Europe ? Pas assez ? Mais quelle Europe ? Celle des Européens ou celle des Etats ? Europe espace ou Europe puissance ? Euro ou Franc ? J'ouvre pour quatre semaines cette rubrique pour faire le tour des questions que les électeurs devraient se poser avant d'élire leurs représentants au Parlement Européen.

Certes, comme pour les municipales, les électeurs français seront tentés soit par l'abstention, soit par un vote sanction, tandis que les grands débats sur l'Europe leur demeureront étrangers.

Peut-on leur en vouloir ? D'une part, l'Europe est une boîte noire impénétrable pour la plupart des électeurs. D'autre part, les partis eux-mêmes ne sont pas réellement fixés sur ce qu'ils attendent de l'Europe et de son évolution. A droite comme à gauche c'est pour l'instant la totale cacophonie européenne.

Bien qu'inutile sur-le-champ, je considère néanmoins ce travail comme un investissement de nature à jeter les bases d'une véritable Europe des libertés, le seul avenir réaliste à l'heure de la mondialisation. Ne manquons pas de donner l'authentique vision libérale de l'Europe, elle pourra délivrer les Européens du désordre et du scepticisme engendrés par les errements de la construction et de la politique européennes depuis un demi-siècle.

Jacques Garello

L'Europe du non choix

Dès l'origine de la construction européenne, que l'on peut situer à la rencontre historique entre Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi et Robert Schuman, les « pères de l'Europe » se sont trouvés devant des choix déterminants pour le visage de la future Europe.

Premier choix : faut-il commencer par faire l'Europe politique avec des institutions, des administrations, des gouvernants européens, ou va-t-on amener par priorité les Européens à commercer, à travailler ensemble ? Cette deuxième idée est moins ambitieuse mais plus réaliste en 1956.

Deuxième choix : l'Europe doit-elle être organisée à partir d'une autorité centrale, planifiant l'économie, ou fait-on confiance au marché pour coordonner l'activité des producteurs et des consommateurs européens ? En 1956, notamment en France, le débat plan/marché était ouvert et Jean Monnet prêchait la planification.

Troisième choix : faut-il mettre l'Europe en contact avec le reste du monde (« l'Europe sans rivage ») ou constituer un espace européen protégé, notamment contre la concurrence étrangère ? Ce choix doit être vu à la lumière des accords de Yalta et de la puissance américaine de l'époque.

Ces choix se combinent d'ailleurs et nous donnent deux types d'Europe, ce que j'ai appelé le type X, celui d'une Europe politique, dirigiste et protectionniste, et le type Y en faveur d'une Europe économique, marchande et ouverte.

Le traité de Rome (1957)

Dans l'ensemble, le traité de Rome est plutôt dans le sens de l'Europe Y. Les pères de l'Europe pensaient qu'il était nécessaire de retarder l'Europe politique pour laquelle les esprits n'étaient pas mûrs.

Quant à l'organisation de l'Europe économique, ils ont fait une cote mal taillée. Dans le domaine des échanges industriels, on accepte une Europe ouverte sur le marché mondial : liberté de circulation à l'intérieur de la Communauté, et vis-à-vis du reste du monde baisse très rapide du Tarif extérieur commun (TEC). En revanche l'agriculture, ainsi que le charbon et l'acier, les transports, l'énergie nucléaire sont régis par des politiques communes.

L'acte Unique (1985)

Il fait un pas de plus dans la voie du libre échange. En particulier est consacré le principe de la mutuelle reconnaissance des normes : un produit conforme à la norme d'un pays est librement accepté partout au sein de la CEE. Mais Jacques Delors obtient à l'arraché une concession dans la voie de l'Europe politique : le principe de l'Union Européenne Monétaire.

Le traité de Maastricht (1992)

C'est à partir de l'UEM et de la création de l'Euro que s'amorce un processus d'unification politique, donnant aux autorités européennes de larges pouvoirs dans le domaine des politiques économiques diverses (PAC, politique industrielle, transports, énergie, politique commerciale, diplomatique et enfin politique européenne de sécurité collective (PESC). Cependant, le principe de l'ouverture à la concurrence de tous les secteurs est rappelé : libre circulation des produits, des services, des entreprises, des capitaux et des hommes (accords de Schengen). Le traité d'Amsterdam précise certains points de la politique économique et budgétaire, en relation avec la création de l'euro.

Le traité de Nice (2003)

L'Union Européenne s'est élargie et le traité modifie son organisation politique. Les décisions du Conseil des Ministres ne seront plus prises à l'unanimité (on craint le veto d'un des Etats membres récemment entré) mais à la majorité qualifiée des deux tiers, qui de plus doit contenir la majorité de la population européenne.

Le traité de Lisbonne (2009)

C'est un traité lourd et indigeste (145 pages) destiné à se substituer à la Constitution de l'Union, qui n'a pas été adoptée. La préférence pour l'Europe politique y est très nette. Désormais le Président de la Commission ne sera plus responsable devant le Conseil des Ministres. Il sera nommé par le Parlement Européen devant lequel il sera responsable et qui pourra voter ou refuser une motion de confiance. L'Europe aurait ainsi comblé son « déficit démocratique ». L'Europe se dote en outre d'un Haut Représentant de l'Union pour les Affaires Etrangères (Catherine Ashton). Lisbonne régit actuellement l'Union de 28 Etats Européens.

Vers une Europe X ou Y ?

Tout au long de cette histoire, l'évolution de l'Europe s'est faite plutôt vers le type Y, en dépit d'une poussée du type X avec l'Acte Unique. Peut-on dire pour autant que la construction européenne soit en voie d'achèvement ?

Tout d'abord, le volet politique n'est pas complet, puisque les instances européennes n'ont pas l'autonomie fiscale et financière que souhaite le Parlement. Catherine Ashton n'a aucun poids diplomatique et l'Europe est loin de parler d'une seule voix dans les affaires étrangères. De même, l'embryon d'armée européenne n'a pas résisté au temps et les relations avec l'OTAN sont compliquées – ce qui explique la paralysie face à Poutine.

D'autre part, les traités sont une chose, la façon dont ils sont interprétés et respectés en est une autre. S'agissant du traité de Maastricht, aucun pays sinon le Luxembourg, ne respecte les obligations et même l'adoption de la « règle d'or budgétaire » en juillet 2012 n'a rien changé au comportement des Etats.

L'un des enjeux des élections actuelles consiste à savoir si elles amèneront au Parlement une majorité fermement décidée à renforcer et élargir son pouvoir, ou si ce sera le statu quo.

L'évolution de l'Europe politique vers un pouvoir renforcé à Strasbourg ou à Bruxelles est-elle une bonne chose ? C'est la question que j'aborderai la semaine prochaine.

Jean XXIII et Jean Paul II face à un monde en mutation

Jean Yves Naudet

A eux deux nos saints papes ont consacré cinq encycliques aux questions sociales. La clef de lecture de leur enseignement c'est « *la juste conception de la personne humaine, de sa valeur unique* » et donc de sa « *dignité incomparable* ». En totale conformité avec tous les textes de la doctrine sociale de l'Eglise Catholique depuis Léon XIII, les deux papes rappellent que « *le droit de propriété privée, même des moyens de production vaut en tous temps, car il fait partie du droit naturel* », et quand ce droit n'est pas reconnu par le pouvoir politique « *les libertés fondamentales sont ou violées ou supprimées* » (*Mater et Magistra, Jean XXIII*). De plus, le droit de propriété privée assure « *la destination universelle des biens* », en ce sens que la production dans le cadre de la libre entreprise permet de satisfaire les besoins de l'ensemble de la communauté, à travers l'échange marchand ou le partage volontaire. Au droit de propriété correspond donc un devoir de propriété. On atteint ainsi le bien commun, qui n'a rien à voir ni avec l'intérêt général ou collectif ni avec quelque optimum social, mais qui est « *l'ensemble des conditions sociales permettant à la personne d'atteindre mieux et plus facilement son plein épanouissement* » (MM). Jean Paul II observe un monde qui s'est fortement développé depuis le temps de Jean XXIII et le défi des sociétés riches est d'accompagner la croissance économique d'une éthique personnelle, notamment dans l'attitude face à la richesse. « *Mais cela nécessite un vaste travail éducatif et culturel, qui comprenne l'éducation des consommateurs à un usage responsable de leur pouvoir de choisir* » (*Centesimus Annus, Jean Paul II*). Après la chute du mur de Berlin, à laquelle il a fortement contribué, Jean Paul II affirme la supériorité de l'économie capitaliste, qu'il préfère appeler « *économie de libertés* » (CA), en précisant bien que la liberté doit s'ordonner à la dignité de la personne humaine. Par contraste, l'économie est dévoyée et s'affaiblit quand le système socio-culturel tourne au matérialisme, « *ignorant la dimension éthique et religieuse [...] quand production et consommation occupent le centre de la vie sociale et deviennent la seule valeur de la société* » (CA).

Pour terminer, les deux papes prêchent une reconstruction morale des personnes et de la société. Elle se fera nécessairement dans le cadre de la société civile (« *la personnalité de la société* » dit Jean Paul II) c'est-à-dire des corps intermédiaires, dont le plus important est la famille, structure fondamentale pour une écologie humaine, dans laquelle « *on apprend ce que signifie aimer et être aimé et, par conséquent, ce que veut dire concrètement être une personne* » (CA). Jean Yves Naudet termine son article en citant Benoît XVI ; « *la doctrine sociale de l'Eglise éclaire d'une lumière qui ne change pas les problèmes toujours nouveaux qui surgissent* ». Remercions l'auteur, de nous avoir aidés de son expertise pour faire la lumière sur un aspect peu connu mais déterminant de la canonisation de Dimanche.

<http://www.lefigaro.fr/vox/religion> 25 avril 2014

Le SMIC, un cadeau empoisonné

Jacques Garelo

Cet article est paru après la proposition de Pascal Lamy d'introduire un salaire inférieur au SMIC, notamment pour les jeunes, après l'introduction du SMIC en Allemagne, et juste au moment où Pierre Gattaz proposait à son tour un SMIC jeune, immédiatement critiqué par Laurence Parisot qui a crié à « *l'esclavagisme* » (sic). Mais l'auteur a voulu insister sur un des aspects du SMIC rarement évoqué dans le débat, alors qu'il est peut-être le plus dangereux, pénalisant ceux que l'on veut aider : les personnes sans qualification qui sont au chômage.

Cet aspect, c'est l'impact du SMIC sur le chômage à travers le niveau de qualification des candidats à l'emploi. Le premier effet négatif est de resserrer l'éventail des salaires : le travail qualifié est comparativement moins coûteux, et pour une différence de salaire finalement minime les employeurs donneront toujours priorité à ceux qui ont une qualification. Jeunes et femmes resteront sur le tapis. Le deuxième effet négatif concerne maintenant les salariés pour l'instant employés. Pour eux aussi le salaire que leur procurerait une meilleure qualification est très proche de ce qu'ils gagnent en tant que smicards. Pourquoi monter dans le niveau de qualification ? Les coûts de la formation, les mutations de poste, voire de site, les exigences techniques, l'exercice éventuel d'une responsabilité sont très élevés par rapport à un maigre supplément de salaire. Le SMIC désinvite à la qualification. Le salarié français n'est plus protégé contre la concurrence des travailleurs étrangers, il sera le premier frappé par les mesures de licenciement.

Jacques Garelo insiste sur le fait que ces effets pervers du SMIC sont d'autant plus prononcés que le niveau de SMIC est élevé. Avec un SMIC net mensuel de 1.200 euros, alors que le salaire médian est de 1.700 euros, l'épée de Damoclès est sur la tête de centaines de milliers de Français. Mais qui s'en soucie ?

<http://www.lefigaro.fr/vox/economie>, 16 avril 2014